

L'engagement pour arme

Autor(en): **Chuard, Corinne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[94] (2006)**

Heft 1502

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'engagement pour arme

Face aux violences qui se déploient tant dans la vie quotidienne que durant les conflits armés et les situations post-confliktuelles, les femmes s'engagent. La communauté internationale reconnaît aujourd'hui leur rôle important en faveur de la sécurité et de la paix.

CORINNE CHUARD, CENTRE POUR LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES FORCES ARMÉES

Aucune catégorie sociale, aucun pays de la planète n'échappe au phénomène de la violence à l'égard des femmes, que d'aucun-e-s n'hésitent pas à définir comme une violation des droits humains. En juillet 2005, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées/Genève a publié un ouvrage intitulé *Women in an Insecure World*¹. Il réunit chiffres et faits, analyse les stratégies pour prévenir et punir cette violence, et met en lumière le rôle clé que jouent les femmes elles-mêmes en matière de paix et de sécurité.

Viol, exploitation sexuelle, vie familiale bouleversée, pauvreté, situation fragilisée, discrimination dans les camps de réfugiés... les femmes paient un lourd tribut à la guerre. Mais lorsque les armes se taisent, elles sont encore trop souvent exclues des négociations de paix et de la reconstruction politique d'un pays. Pourtant, elles démontrent quotidiennement une extraordinaire capacité à surmonter les traumatismes générés par des actes violents, à aider les autres, en particulier leur entourage familial, à survivre, à contribuer activement, enfin, à la défense et à la construction de la paix. A travers leur travail au sein d'organisations œuvrant sur le terrain, elles ont défié les autorités et réclamé des solutions non violentes et non discriminatoires pour les victimes et tous ceux dont les besoins de sécurité étaient négligés.

Adoptée en octobre 2000, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité a ainsi reconnu officiellement le rôle majeur des femmes dans la prévention et le règlement des conflits,

dans la construction de la paix et dans l'action de façonner un monde empreint de sécurité.

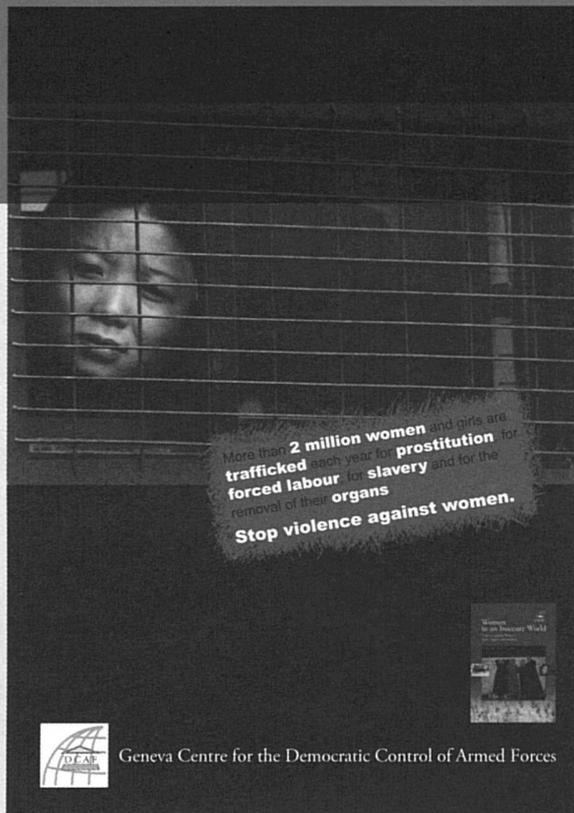
L'action des femmes d'Afrique du Sud peut, à ce titre, être citée en exemple. Durant les années qui ont précédé les élections de 1994, l'influente Coalition nationale des femmes a regroupé des forces par-delà les divisions raciales, sociales ou politiques. Ayant observé, dans d'autres contextes, l'exclusion des femmes au moment des négociations de paix, les femmes sud-africaines avaient à cœur d'assurer leur place dans les équipes officielles de négociations. Elles ont très rapidement réalisé qu'elles possédaient là une occasion historique de contribuer à la réconciliation en participant activement à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Mobilisant un soutien politique large – y compris au sein des organisations de femmes sud-africaines œuvrant sur le terrain –, elles ont revendiqué leur implication au sein des équipes de négociations, cherchant à atteindre ainsi une représentation politique plus équilibrée.

Elles ont milité avec succès en faveur de mécanismes participatifs au sein de la Constitution, souhaitant s'assurer que le gouvernement ne négligerait pas leurs besoins. La Constitution garantit, par exemple, le droit des femmes à non seulement posséder, mais hériter une terre. Les femmes parlementaires ont joué un rôle majeur dans la création d'un système de soins de santé primaires accessible à toutes les femmes et à tous les enfants. Elles ont également amélioré l'accès des femmes au petit commerce et aux possi-

bilités de financement, elles ont favorisé l'introduction de lois et de programmes traitant des «problématiques femmes» telles que le mariage et le divorce, l'élimination de la violence domestique ou le harcèlement sexuel.

Le travail de la Coalition nationale des femmes a ouvert une porte à la participation des femmes dans les structures du pouvoir et de prise de décision. L'adoption d'un système de quotas a prouvé son efficacité (30% de représentation féminine au Parlement). Mais surtout l'opinion a pris conscience que les progrès économiques, politiques et sociaux enregistrés récemment sont aussi dus au fait qu'il fut donné aux femmes la possibilité d'apporter leur contribution au développement.

En Afghanistan, en Irak, au Sri Lanka et en Sierra Leone, les femmes purent également – même si le mouvement fut moins ample – prendre part au processus de paix. La reconstruction post-confliktuelle et la démocratisation constituent une occasion importante de corriger, au sein de la société, le statut des femmes encore trop souvent marqué par les discriminations. De nombreux documents internationaux reconnaissent aujourd'hui l'importance d'une participation équitable et équilibrée des femmes à la reconstruction de leurs communautés à travers un accès aux processus de paix et aux structures gouvernementales. Néanmoins, cette reconnaissance reste souvent lettre morte dans la réalité: de nombreux obstacles demeurent, qui entraînent l'exclusion des femmes.



Parmi ces obstacles, force est de constater que politiciens, diplomates et leaders militaires ou religieux expriment souvent une claire volonté de prendre et de conserver les rênes du pouvoir qui se met en place. Dans les processus de paix comme dans ceux de reconstruction post-conflictuelle, le rôle que pourraient jouer les femmes pour faciliter la communication entre groupes en guerre est aussi souvent ignoré. Enfin, les femmes ne parviennent guère à se placer sur un pied d'égalité dans les processus de démocratisation et à faire entendre leurs voix au sein des équipes de négociations puis des institutions assurant la transition politique et institutionnelle.

Et c'est bien ce point sur lequel la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies met, entre autres, l'accent. Pionnière, cette résolution appelle à une participation active des femmes à tous les niveaux (nationaux, régionaux et internationaux) des processus de paix et de reconstruction. Les Etats membres comme les agences des Nations Unies sont invités à s'assurer que les problématiques liées au sexe sont prises en compte dans tous les aspects qui touchent l'établissement de la paix et la reconstruction d'un pays.

Attirant tous les regards, la situation irakienne, comme celle de l'Afghanistan d'ailleurs, constitue un test important pour cette Résolution 1325. En mai 2003, le Conseil de sécurité (Résolution 1483) a invité instamment le peuple irakien à former un gouvernement représentatif basé sur l'Etat de droit qui procure des droits

égaux et une justice à tous les citoyens irakiens sans distinction d'ethnie, de religion ou de sexe.

Si des voix s'élèvent pour dire l'insuffisance de la participation des femmes irakiennes dans la reconstruction du pays, d'autres voient, dans les mesures déjà prises et la mobilisation qui se fait jour, des signes d'encouragement. Aujourd'hui, les gouvernements ne peuvent plus simplement ignorer l'existence de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Après des années d'efforts menés conjointement par nombre d'associations et d'organisations, cette résolution a soudainement engendré une prolifération de discussions au sein du monde politique, de séminaires et de conférences à travers de nombreuses régions de la planète.

«Si des voix s'élèvent pour dire l'insuffisance de la participation des femmes irakiennes dans la reconstruction du pays, d'autres voient, dans les mesures déjà prises et la mobilisation qui se fait jour, des signes d'encouragement»

L'ouvrage publié par le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées/Genève, *Women in an Insecure World*, montre bien, néanmoins, le che-

min qu'il reste à parcourir pour que les violences à l'égard des femmes, qu'elles surviennent dans la sphère familiale ou qu'elles soient tolérées par les Etats, disparaissent. Actions de prévention, protection à travers la loi et les institutions, responsabilisation des femmes par l'éducation et le travail, participation, enfin, des femmes à tous les niveaux politiques, économiques et sociaux où se prennent les décisions constituent le noyau des mesures à prendre tant à l'échelle locale, nationale, régionale qu'internationale.

C'est dans cet esprit que les connaissances et le savoir-faire des femmes devraient plus largement être exploités dans toutes les questions liées à la résolution des conflits et à la sécurité. Si de nombreuses organisations œuvrent déjà sur le terrain dans les domaines de la prévention des conflits, de la construction de la paix et de la reconstruction d'un pays, ces multiples efforts doivent aujourd'hui trouver une voie plus officielle dans la diplomatie dite préventive, les négociations de paix et toutes les phases qui conduisent à l'établissement d'une paix durable. La paix et la sécurité doivent se décliner au masculin et au féminin. Le chemin est ouvert, il s'agit aujourd'hui de s'y engager plus formellement.

¹*Women in an Insecure World, Violence against Women, Facts, Figures and Analysis*, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève, 2005, 335 pages (version française en préparation).